DL 2026-041
31 mars 2026

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260331-DL2026041-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, CHAPY ;
Absents :
Absents représentés : Mme LUCAS à Mme MAILLARD ;

Secrétaire de séance : M. ESNAULT

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Mise à disposition d'un espace de stockage à la Canopée – Roche Aux Fées Communauté Renouvellement de convention

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Janzé a lancé des travaux de rénovation et de réhabilitation de la mairie en 2025. Pour ce faire, les services techniques municipaux ont entreposé le mobilier dans un local sis 2 rue Louis Amoureux au sous-sol de la Canopée appartenant à la Roche aux Fées Communauté. Cette mise à disposition a été faite à titre gracieux au profit de la Ville de Janzé. Cet accord fait l'objet d'une convention signé en mars 2025 pour un an.
Il importe donc de la renouveler.

VU les travaux de rénovation et de réhabilitation de l'Hôtel de Ville,

VU la nécessité d'entreposer le mobilier dans un lieu sécurisé le temps des travaux,

VU le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition par la Roche Aux fées Communauté du local au sous-sol de la Canopée, sis 2 rue Louis Amoureux au profit de la Ville de Janzé telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Cyprien ESNAULT

Le Maire
Jonathan HOUILLOT